



Bioalliance

Laboratoire de biologie médicale

GUIDE DU PRELEVEUR

LABORATOIRE BIOALLIANCE

Site internet : <http://www.labo-bioalliance.fr>

LBM-PRE-7-I-169-06

Le Laboratoire de Biologie Médicale Bioalliance, accrédité selon la norme NF EN ISO 15189 version 2012 (*), acteur dans le domaine de la santé publique propose à ses patients et prescripteurs des analyses de biologie humaine d'aide au diagnostic, de prévention et de suivi thérapeutique. Les laboratoires regroupés offrent autour de leurs différents sites d'accueil, un service de proximité.

Nous vous présentons une nouvelle version du Guide du Préleveur et du Catalogue d'examens. Cette version comporte un éventail très large des analyses réalisables par les différents laboratoires ou les laboratoires spécialisés avec lesquels nous coopérons. Ce Guide et le catalogue sans être exhaustifs, se veulent le plus complet possible afin de vous offrir le meilleur service pour la prise en charge de nos patients communs.

Une large place a été faite aux recommandations pré-analytiques, notamment les conditions de transport et de conservation des échantillons avant analyse : informations exigées par la norme 15189 et imposées par l'ordonnance du 13 janvier 2010. Le respect de cette étape est primordial pour donner aux résultats d'analyses toute la qualité que nos patients et prescripteurs sont en droit d'attendre. Votre aide et votre participation à cette étape, dans le respect des recommandations sont garantes pour le patient et le prescripteur d'un résultat fiable et juste.

Il vous est toujours possible de contacter les sites pour toutes informations complémentaires. Nous sommes également attentifs à toutes remarques ou suggestions de votre part qui aideraient à l'amélioration de ce Manuel.

Nous souhaitons que cette nouvelle édition du Guide et du Catalogue corresponde à vos attentes et à vos remarques suite à la précédente version, et vous apporte une aide utile et précieuse dans votre pratique professionnelle quotidienne, vous permette une prise en charge efficace de nos patients et de répondre à quelques-unes de leurs questions.

Dr. Gilles Delaporte
Dr. Lise Fréneaux-Pochic

Dr. Rémy Guérin
Dr. Gilles Meshaka

() Accréditation N°8 – 3309 / Portée disponible sur www.cofrac.fr*

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	
LES SITES DU LABORATOIRE	
RECOMMANDATIONS PRÉ-ANALYTIQUES - PRÉCONISATIONS.....	
POURQUOI ETRE A JEUN ?	11
POURQUOI DES HORAIRES DE PRELEVEMENTS ?	11
POUR QUELLES ANALYSES FAUT-IL SUIVRE UN REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER ?.....	13
QUELLES ANALYSES NE PEUVENT PAS ETRE PRELEVEES A DOMICILE ?.....	13
QUELS SONT LES RENSEIGNEMENTS A TRANSMETTRE AU LABORATOIRE VIA LA FICHE DE TRANSMISSION?.....	15
HBPM ET HEPARINES : QUAND PRELEVER ?	16
FOCUS SUR LES NOUVEAUX ANTICOAGULANTS ORAUX (NACO)	16
L'IDENTIFICATION DES PRELEVEMENTS : IDENTITOVIGILANCE	17
GROUPE SANGUIN ABO, PHENOTYPE RHESUS, RAI	18
LE TRANSPORT DES PRELEVEMENTS	23
MATERIEL DE PRELEVEMENT	24
LE PRÉLÈVEMENT SANGUIN	
TECHNIQUES DE PRELEVEMENTS SANGUINS.....	26
CAS SPECIFIQUES	29
MODE D'ELIMINATION DES DECHETS	33
AES - ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG	34
AUTRES PRÉLÈVEMENTS	
PRÉCONISATIONS.....	
PRECONISATIONS GENERALES POUR LES PRELEVEMENTS A VISEE BACTERIOLOGIQUE	37
ECBU.....	37
PRELEVEMENTS ORL	38
COPRO CULTURE ET/OU PARASITOLOGIE DES SELLES.....	39
PEAUX ET PHANERES	39
PUS ET LIQUIDE D'EPANCHEMENT	40
SCOTCH TEST (RECHERCHE D'OXYURES).....	40
PRELEVEMENT URETRAL	41
PRELEVEMENT VULVAIRE ET VAGINAL	41
EXPECTORATION - CRACHAT	42
SPERMOCULTURE	42
PRECONISATIONS : AUTRES PRELEVEMENTS.....	42
SPERMOGRAMME ET SPERMOCYTOGRAMME.....	42
TEST DE HÜHNER	43
TEST A LA SUEUR.....	43
COMPTE D'ADDIS OU HLM.....	44
RÉCUEIL DES URINES DE 24 H	44
COPROLOGIE FONCTIONNELLE	45
RECHERCHE DE SANG DANS LES SELLES.....	45

LISTE DES TESTS DYNAMIQUES.....	
TESTS DE TOLERANCE AU GLUCOSE	48
TEST AU SYNACTHENE IMMEDIAT	49
TEST A LA DEXAMETHASONE (FREINAGE RAPIDE)	50
ÉPREUVE DE NORDIN.....	51
TEST A LA TRH	52
TEST A LA LH-RH	53
TEST RESPIRATOIRE A L'UREE : HELICOBACTER PYLORI.....	54
ALLERGIE	
DEMARCHE DIAGNOSTIQUE EN 2 ETAPES.....	56
TRANSMISSION DES RÉSULTATS.....	
EXECUTION DE LA PRESCRIPTION.....	59
AVIS ET INTERPRETATION : L'EXPERTISE DES BIOLOGISTES	59
CONFIDENTIALITE ET FIABILITE.....	60

Version non contrôlée

LES SITES DU LABORATOIRE

Les différents sites du LBM BIOALLIANCE sont situés dans le Loiret (pôles Orléanais et Giennois), le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir (pôle Chartrain)

Laboratoire de L'ARCHETTE

83 rue Jacques Monod
45160 OLIVET
Tel: 02 38 76 03 65 - Fax : 02 38 51 23 28
Biologiste : D^r Elisabeth TAILLEMITE,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30-19h
Sam 8h-14h

Laboratoire de CHÂLETTE-SUR-LOING

Centre commercial Super U - Rue du 23 Août
1944
45120 CHÂLETTE-SUR-LOING
Tél : 02.38.97.80.84 - Fax : 02.38.97.97.30
Biologiste : D^r Catherine LOUVIER
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h00 – 12h30 et 13h30 – 18h00
Samedi : 7h30 – 15h00

Laboratoire CHARTRES – FAUBOURG

LA GRAPPE

5 rue du Faubourg la Grappe
28000 CHARTRES
Tel : 02 37 88 36 60 - Fax : 02 37 34 47 54
Biologistes : D^r Cristian STOICA,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h-12h30 et 14h-18h
Samedi : 7h30-12h

Laboratoire de CHATEAUNEUF

10, square du Général de Gaulle
45110 Châteauneuf-sur-Loire
Tél : 02 38 58 63 30 - Fax : 02 38 46 20 73
Biologistes : D^r Véronique ARNEODO
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h45 - 18h00
Samedi : 7h45 – 13h00

Laboratoire DREUX - CHURCHILL

4 avenue Churchill
28100 DREUX
Tel : 02 37 42 07 01 - Fax : 02 37 46 86 50
Biologiste : D^r Lise FRENEAUX-POCHIC,
Horaires d'ouverture :
Lundi-vendredi : 7h30-12h et 14h-18h
Samedi : 7h30-12h

Laboratoire de BELLEGARDE

54 rue Demersay
45270 BELLEGARDE
Tél : 02.38.90.13.30 - Fax : 02.38.90.29.12
Biologiste : D^r Béatrice COTTINET
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 8h00 – 18h00
Sam : 8h00 – 13h00

Laboratoire de la CHAPELLE

26 route de Blois
45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN
Tel : 02 38 43 36 36 - Fax : 02 38 43 97 90
Biologistes : D^r Gilles MESHAKA,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30-12h30 et 13h30-18h
Samedi : 7h30-12h30

Laboratoire CHARTRES - FESSARD

8 rue Georges Fessard
28000 CHARTRES
Tel : 02 37 18 23 80 - Fax : 02 37 18 23 99
Biologistes : D^r André MASSOT,
D^r Diane MOREAU-BORÉE,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30-12h30 et 13h30-18h
Samedi : 7h30-12h

Laboratoire DREUX – ANATOLE FRANCE

3 place Anatole France
28100 DREUX
Tel : 02 37 42 43 44 - Fax : 02 37 42 50 57
Biologistes : D^r Joseph JEGOUZO,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi 7h30-12h et 14h30-18h
Samedi : 7h30-12h

Laboratoire DREUX – LIEVRE D'OR

5 rue du Lièvre d'Or
28100 DREUX
Tel: 02 37 64 10 10 - Fax : 02 37 64 20 44
Biologiste : D^r Joseph JEGOUZO,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30-12h
Samedi : Fermé

Laboratoire de DOUCHY

Laboratoire d'analyses de biologie médicale de la
VALLEE DE L'OUANNE
7, rue de Bourgogne
45220 Douchy
Tél : 02 38 87 13 51 - Fax: 02 38 87 04 14
Biologiste : D^r Philippe OBERTI
Horaires d'ouverture
Lundi-Vendredi 7h00 - 18h30
Sam 7h00 – 14h00

Laboratoire de la FERTE ST AUBIN

150 rue du Général Leclerc
45240 LA FERTÉ SAINT AUBIN
Tél : 02 38 76 53 24 - Fax : 02 38 64 60 80
Biologiste : D^r Didier SERIN
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi 8h-12h et 14h-18h30
Sam 8h-12h et 14h-17h

Laboratoire de LA GUIGNARDIÈRE

27 rue Gustave Eiffel
45430 CHECY
Tel: 02 38 86 87 88 - Fax: 02 38 86 96 22
Biologiste : D^r Rémy GUERIN,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30 -19h
Sam 8h-14h

Laboratoire des LONGUES ALLÉES

56 rue du Général de Gaulle
45650 SAINT JEAN LE BLANC
Tel : 02 38 21 66 85 - Fax : 02 38 66 85 98
Biologiste : D^r Joëlle CANDELIER,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h-18h30
Sam 7h-14h

Laboratoire de MAINVILLIERS

20 rue Gambetta
28300 MAINVILLIERS
Tel : 02 37 21 62 59 - Fax : 02 37 21 61 22
Biologiste : D^r Amadou SY,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h-12h30 et 14h-18h
Samedi : 7h30-12h et 14h-16h

Laboratoire de ST JEAN DE BRAYE

4, passage de l'hôtel de ville,
Villa Breuseane
45800 SAINT JEAN DE BRAYE
Tel : 02 38 55 55 00 - Fax : 02 38 86 27 86
Biologistes : D^r Stéphanie HALNA DU FRETAY,
D^r Isabelle HORSTMANN,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30-19h
Samedi : 8h-13h

Laboratoire des DROITS DE L'HOMME

17 avenue des Droits de l'Homme
45000 ORLEANS
Tel : 02 38 86 29 03 - Fax : 02 38 86 29 03
Biologiste : D^r Brigitte EGROS,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi 7h30-12h30 et 14h-18h30
Sam 8h-14h

Laboratoire de GIEN

2, avenue Jean Villejean
45503 Gien Cedex
Tél : 02 38 29 50 40 - Fax : 02 38 67 08 07
Biologistes : D^r Gilles DELAPORTE
Horaires d'ouverture
Lundi-Vendredi :7h45 - 18h00
Sam 7h45 – 15h00

INSTITUT MÉDICAL DE SOLOGNE

1 rue Cécile Boucher
41600 LAMOTTE BEUVRON
Tel : 02 54 97 37 15 - Fax : 02 54 97 37 11
Biologiste : D^r Catherine FROUX,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi 7h30-12h et 14h-17h
Sam 8h-12h

Laboratoire de LUISANT

113 avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT
Tel : 02 37 35 27 82 - Fax : 02 37 91 16 60
Biologistes : D^r Frédéric TEBOUL,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h-12h30 et 14h-18h
Sam 7h30-12h

Laboratoire de PITHIVIERS

44 place du Martroi
45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 14 48 Fax : 02 38 30 42 85
Biologiste : D^r Patrick BENOIT
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30-18h30
Samedi : 8h-12h30

Laboratoire de ST JEAN DE LA RUELLÉ

Centre Commercial des 3 fontaines
45140 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ
Tel : 02 38 88 26 31 - Fax : 02 38 43 67 70
Biologiste : D^r Anne DUTERRAIL,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h-19h
Samedi : 7h-15h

Laboratoire de ST PRYVÉ ST MESMIN

CCial des 15 Pierres – Rte de Saint Mesmin
45750 SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN
Biologiste : D^r Michel DAUPHIN
Tél : 02.38.14.30.30 - Fax : 02.38.69.25.41
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 7h30 – 18h30
Samedi : 8h00 – 14h00

Laboratoire de TAVERS

38 chemin de Marpalu
45190 TAVERS
Tel : 02 38 44 64 64 - Fax : 02 38 44 04 40
Biologiste : D^r Michel JOLLIVET,
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 8h-18h30
Samedi : 8h-12h

Version non contrôlée

**RECOMMANDATIONS
PRÉ-ANALYTIQUES -
PRÉCONISATIONS**

POURQUOI ETRE A JEUN ?

Pour la plupart des analyses, les valeurs usuelles (de référence ou normales) ont été définies à jeun et au lever.

- ⇒ Parce que le résultat de certains dosages varie après le repas.
- ⇒ Parce qu'après le repas, la qualité du sérum ou du plasma est modifiée.

L'état de jeûne strict est défini par un délai de **12h** entre le dernier repas et le prélèvement (il est possible de boire un verre d'eau). Il est recommandé de prendre un repas léger la veille au soir.

ANALYSES DEMANDANT L'ETAT DE JEUNE STRICT (D. Plumelle et al, <i>Clinical Biochemistry</i> , 2014 ⁽¹⁾ et Précis de Biopathologie de BIOMNIS)	
Acides Aminés	Tests dynamiques
Acide lactique	TRP = Taux de Réabsorption du Phosphore
Calcitonine	Test respiratoire à la recherche
C-Peptide	d' <i>Helicobacter pylori</i> (HELIKIT)
Cross-laps sériques et urinaires	Testostérone ⁽¹⁾
Cryoglobuline	Testostérone biodisponible et libre
Glycémie ⁽¹⁾	Triglycérides ⁽¹⁾ (y compris dans bilan
Insuline ⁽¹⁾	lipidique, EAL)

Les autres examens peuvent être réalisés avec un jeûne modéré (petit déjeuner léger sans matière grasse) ou 2-3 heures à distance des repas.

Pour la **créatinine sanguine** ⁽¹⁾, le dosage peut être effectué après un petit déjeuner léger. **Éviter de faire la créatinine après le repas du midi** (Etude de Plumelle et al, 2014).

Si le patient prend des médicaments, il ne faut pas interrompre le traitement sauf dans le cas où il s'agit de doser le médicament lui-même.

☞ Pour les examens demandés en urgence, aucune de ces conditions n'est à respecter.

POURQUOI DES HORAIRES DE PRELEVEMENTS ?

Parce que la concentration de certaines analyses varie au cours de la journée selon un rythme « circadien » : concentration maximale le matin dans la majorité des cas.

Pour tout examen d'intérêt thérapeutique (ex : TSH sous Lévothyrox, INR sous AVK...), il est recommandé de faire les prises de sang dans les mêmes conditions afin de ne pas ajouter un facteur d'interférence sur le résultat rendu.

ANALYSES DEMANDANT UN HORAIRE PARTICULIER

(D. Plumelle et al, Clinical Biochemistry, 2014⁽¹⁾, Guide SFBC 2011 et Précis de Biopathologie de BIOMNIS)

ACTH	Entre 7 et 10 h du matin sur tube aprotinine À congeler
Aldostérone/Rénine	Le matin en régime normo sodé sur sérum (Aldostérone), plasma EDTA (Aldostérone/Rénine) congelé dans les 4h <ul style="list-style-type: none"> - Debout après 1h de déambulation - Couché après 3 h de décubitus
Corticostérone- 11 désoxycortisol (composé S)- Cortisol Composés F et B 21-désoxycortisol- 11-désoxycorticostérone (DOC)	Le matin entre 7 et 10 h sur sérum réfrigéré
Cortisol sanguin	Cycle circadien : 8 h ou 16 h
DHEA	Le matin entre 7 et 10h sur sérum ou plasma EDTA, hépariné à 4°C
Ostéocalcine	Le matin
Prolactine	Entre 8h et 10h
Médicaments	Avant la nouvelle prise, au taux résiduel Ou selon la prescription au pic de concentration
Sulfate de Prégnérolone- 17 OH Prégnérolone	Le matin entre 7 et 10h en régime normo sodé sur plasma ou sérum réfrigéré
Testostérone	Entre 8 h et 10 h du matin (Association française d'Urologie), à jeun

Certaines analyses présentent des résultats influencés par l'heure de prélèvement⁽¹⁾ :

- Bilirubine totale, BNP, Myoglobine, Cortisol, TSH, C-télopeptide, Prolactine, ACTH, Acide urique : baisse de la valeur en cours de journée.
- Leucocytes et polynucléaires neutrophiles : augmentation de la valeur en cours de journée.
- Phosphore, Ostéocalcine, PTH : valeurs identiques en début et fin de journée avec un minimum vers 12 heures.

POUR QUELLES ANALYSES FAUT-IL SUIVRE UN REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER ?

Urines de 24h pour dosage de :

- Acide 5 hydroxy Indol Acétique
- Catécholamines
- Dérivés méthoxylés des catécholamines
- Acide homovanilique
- Acide Vanylmandélique
- Sérotonine sanguine

Pour ces analyses, 48h avant le prélèvement et pendant le recueil éviter la consommation de :

Banane, chocolat, fruits secs, agrumes, avocat, tomate, prune, kiwi, ananas, mollusques.

Sang :

Catécholamines et dérivés méthoxylés

Pour ces analyses, 48h avant le prélèvement éviter la consommation de :

Banane, chocolat, agrumes. Thé et café modérément

Aldostérone : Sang et Urines de 24h

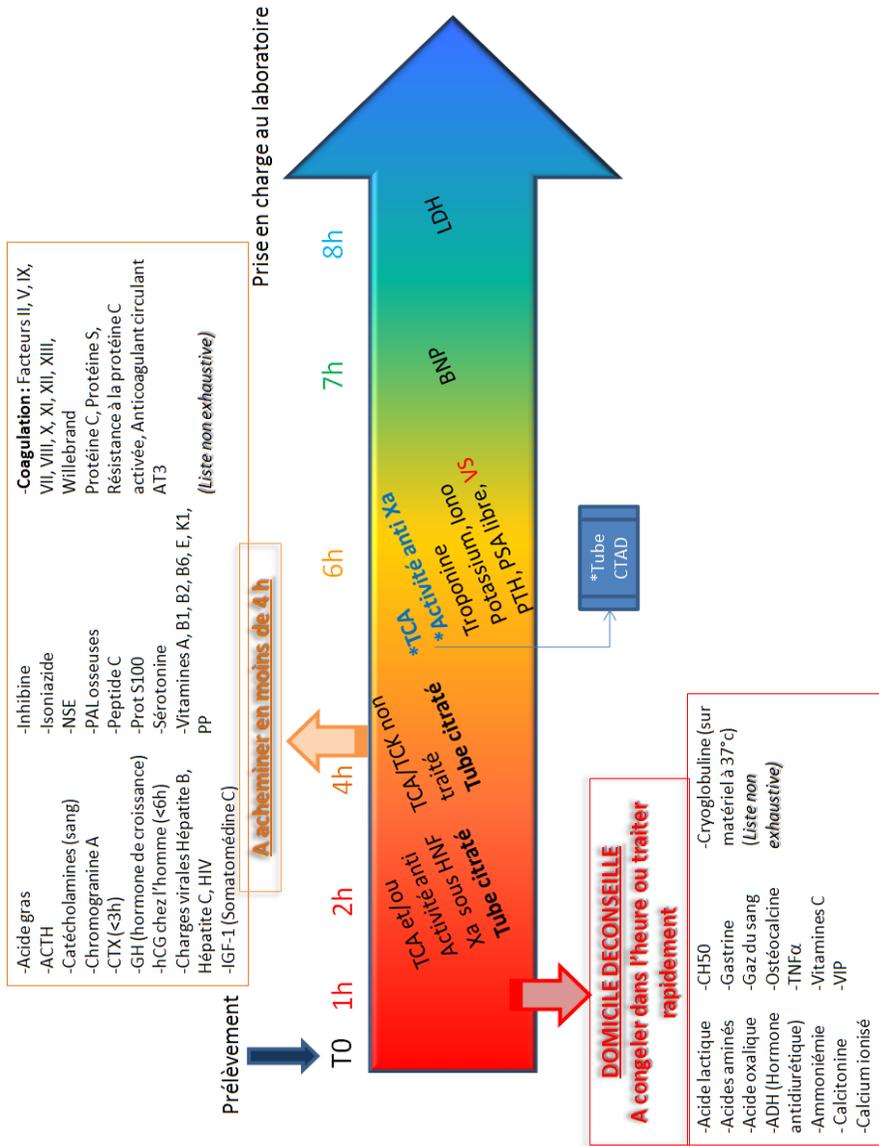
Rénine : Sang

Pour ces analyses, suivre un régime alimentaire **normosodé** (80-250 mEq/24h de natriurèse)

QUELLES ANALYSES NE PEUVENT PAS ETRE PRELEVEES A DOMICILE ?

Certains prélèvements ne peuvent être effectués qu'au Laboratoire (comme la cryoglobuline par exemple), car **ils doivent être préparés rapidement (congélation dans l'heure, centrifugation immédiate...)** ou les analyses associées doivent être **exécutées rapidement en raison de leur faible stabilité (cf. p14 : «flèche» de stabilité des paramètres sanguins).**

Voir **CATALOGUE D'EXAMENS** : « Rubrique Commentaires».



- Coagulation: Facteurs II, V, IX, VII, VIII, X, XI, XII, XIII, Willebrand
- Protéine C, Protéine S, Résistance à la protéine C activée, Anticoagulant circulant AT3
- (Liste non exhaustive)

- Inhibine
- Isoniazide
- NSE
- PAL osseuses
- Peptide C
- Prot S100
- Sérotonine
- Vitamines A, B1, B2, B6, E, K1, pp

- Acide gras
- ACTH
- Catécholamines (sang)
- Chromogranine A
- CTX (<3h)
- GH (hormone de croissance)
- hCG chez l'homme (<6h)
- Charges virales Hépatite B, Hépatite C, HIV
- IGF-1 (Somatomédine C)

- Acide lactique
- CH50
- Gastrine
- Acide oxalique
- ADH (Hormone antidiurétique)
- Ammoniémie
- Calcitonine
- Calcium ionisé
- Cryoglobuline (sur matériel à 37°C)
- Gaz du sang
- Ostéocalcine
- TNFα
- Vitamines C
- VIP

QUELS SONT LES RENSEIGNEMENTS A TRANSMETTRE AU LABORATOIRE VIA LA FICHE DE TRANSMISSION?

<p>Groupe sanguin et phénotype - Agglutinines irrégulières</p>	<p>Nom de naissance, prénom et date de naissance (le nom marital, d'épouse ou usuel n'est pas suffisant pour les femmes) Vérification sur présentation d'un document national d'identité : carte d'identité/carte de séjour/passeport.*** + date/heure de prélèvement si 2 déterminations Injection de Gamma-globulines Anti D (date, dose), Antécédents transfusion/IVG</p>
<p>Dosages de médicaments : Digoxine, Ac.Valproïque, Lithium, Phénobarbital etc. **</p>	<p>Nom du médicament + Dose + Date et heure de la dernière prise + Date et heure du prélèvement</p>
<p>Antivitamines K</p>	<p>Nom du médicament, posologie, intervalle thérapeutique souhaité</p>
<p>NACO - Nouveaux Anti-Coagulants Oraux (cf. page 16)</p>	<p>Leur mention est indispensable pour l'interprétation du bilan de coagulation et le choix des techniques analytiques à mettre en œuvre.</p>
<p>Activité anti Xa de l'héparine ou d'un dérivé héparinique **</p>	<p>Nom de l'héparine ou de son dérivé + Dose + Date et heure d'administration + Date et heure du prélèvement</p>
<p>Dosages hormonaux, test de grossesse</p>	<p>Date des dernières règles ou date de début de grossesse si connue</p>
<p>Créatinine pour estimation de la clairance selon Cockcroft</p>	<p>Poids du patient</p>
<p>Trisomie 21 *</p>	<p>Nom de naissance, prénom et date de naissance + Prescription médicale + feuille de renseignements et de consentement de la patiente (cf. page 20) + résultats de l'échographie</p>
<p>Examens génétiques *</p>	<p>Nom de naissance, prénom et date de naissance + Prescription médicale + feuille de renseignements et de consentement du patient (cf. page22) +</p>

attestation de consultation

* Article R.1131-5 du décret 2008-321 du 04/04/2008

** Renseignements devant figurer sur les comptes-rendus d'analyse selon la nomenclature des actes de biologie médicale.

*** Arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'HE

HBPM ET HEPARINES : QUAND PRELEVER ?

	HBPM Fraxiparine/Lovenox/Fragmine	INNOHEP Fraxodi
Voie administration / Fréquence	S.C. 1 ou 2 injection(s)/ jour	S.C. 1 injection(s)/ jour
Heure du prélèvement	Toujours au pic à la 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} heure suivant l'injection	4 à 6 heures après l'injection.

	Calciparine
Voie administration / Fréquence	S.C. 2 ou 3 injection(s)/ jour de 5000 U
Heure du prélèvement	1h avant l'injection suivante (taux résiduel Entre 2 injections (au pic)
Voie administration / Fréquence	S.C. 2 ou 3 injection(s)/ jour
Heure du prélèvement	Entre 2 injections (au pic 6 ^{ème} heure)
Voie administration / Fréquence	I.V. perfusion continue
Heure du prélèvement	Toujours à la même heure
Voie administration / Fréquence	I.V. discontinue ou toutes les 2h
Heure du prélèvement	1h avant la prochaine injection (taux résiduel)

FOCUS SUR LES NOUVEAUX ANTICOAGULANTS ORAUX (NACO)

Indications thérapeutiques

AMM/FDA

	Prévention de la MTEV après PTG/PTH			Prévention des AVC dans la FA			Prévention et traitement EP/TVP		
	USA (FDA)	Europe (AMM)	France (HAS)	USA (FDA)	Europe (AMM)	France (HAS)	USA (FDA)	Europe (AMM)	France (HAS)
Dabigatran (Pradaxa®)		✓ mars 2008	✓ déc 2008	✓ oct 2010	✓ août 2011	✓ fev 2012			
Rivaroxaban (Xarelto®)	✓ juill 2011	✓ sept 2008	✓ mai 2009	✓ nov 2011	✓ déc 2011	✓ mars 2012		✓ déc11 / oct 12	✓ mars 2012
Apixaban (Eliquis®)		✓ mai 2011	✓ janv 2012		✓ nov 2012	✓ juin 2013			

Mode d'action et suivi thérapeutique

Dabigatran (Pradaxa®)

- Inhibiteur direct du facteur II activé,
- Surveillance biologique non recommandée en routine, sauf chez sujets à risque.

Xarelto (Rivaroxaban®)

- Inhibiteur direct du facteur X activé,
- Surveillance biologique non recommandée en routine, sauf chez sujets à risque,
- Entraîne une diminution du TP et un allongement du TCA.

Apixaban (Equilis®)

- Inhibiteur direct du facteur X activé,
- Surveillance biologique non recommandée en routine, sauf chez sujets à risque.

En cas de dosage - valeurs attendues

Valeurs attendues					
Molécule	Dabigatran		Rivaroxaban		Apixaban
Nom Commercial	Pradaxa®		Xarelto®		Eliquis®
Heure de Prélèvement	A l'état d'équilibre	A la fin du Traitement	A l'état d'équilibre	A la fin du Traitement	A l'état d'équilibre
Concentration au Pic (ng/mL)	PTG/PTH: 70,8* FA: 175*	PTG/PTH: 22* FA: 91*	PTG/PTH: 125 FA: 215 ³	FA: 32 ³	PTG/PTH: 105
Fourchette (ng/mL)	PTG/PTH:[35-162]* FA: [117-275]*	PTG/PTH: [13-35,7]* FA: [61-143]* Valeur seuil de majoration du risque hémorragique: >200	PTG/PTH: [39-195] FA: [22-535] ³	FA: [6-239] ³	PTG/PTH: [58-198]

L'IDENTIFICATION DES PRELEVEMENTS : IDENTITOVIGILANCE

Tout échantillon transmis, quel que soit l'analyse, doit impérativement comporter conformément à la législation les mentions suivantes :

- **Nom de naissance,**
- Nom marital ou usuel,
- **Prénom,**
- **Sexe,**
- **Date de naissance,**
- Date et **heure de prélèvement** : à défaut elles doivent être mentionnées sur la fiche de transmission.

Ces indications, vérifiées par le préleveur, doivent être parfaitement lisibles.

Ces éléments sont utilisés pour différencier les homonymes, lier le patient à ses antécédents et attribuer les valeurs de références adaptées (homme # femme # enfant # âge).

☞ Attention certains patients peuvent présenter les mêmes : nom, prénom et date de naissance, d'où la nécessité de préciser l'adresse et voire le lieu de naissance.

☞ Attention la carte vitale n'est pas un document d'identité fiable

☞ **Le préleveur est responsable de la bonne identification des prélèvements. Il peut être sollicité pour confirmer une identité absente ou illisible par écrit (fax, mail) ou en se déplaçant au laboratoire.**

L'absence ou l'erreur d'identification du prélèvement ou de l'échantillon

- constitue un critère de non-conformité, qui est enregistrée comme tel dans le système qualité des sites du Laboratoire,
- est un motif de refus du prélèvement par le laboratoire,
- et peut donc entraîner la non-exécution des actes.

GRUPE SANGUIN ABO, PHENOTYPE RHESUS, RAI

Un nouveau texte de loi « Arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens d'immuno-hématologie érythrocytaires », définit la conduite à tenir avant tout prélèvement pour des analyses d'IHE (principalement Groupe sanguin et/ou RAI):

L'identité du patient doit être vérifiée à partir d'un document officiel d'identité*qui indique :

- NOM DE NAISSANCE du (de la) patient(e),
- 1 er PRENOM d'état civil du (de la) patient(e),
- DATE DE NAISSANCE du (de la) patient(e).
- SEXE,

Données retranscrites sur les tubes de prélèvement

Et qui comporte une photographie.

*Documents officiels d'identité comportant une photographie= Carte Nationale d'Identité/Carte de séjour/Passeport.

Une copie de la pièce d'identité sera transmise au laboratoire avec la demande (photocopie/scan ou photographie)

Sur la fiche de transmission devront figurer en plus :

- Le nom d'usage
- L'ADRESSE COMPLETE du (de la) patient(e),
- Éventuellement les antécédents transfusionnels, les grossesses, IVG, les éventuelles réactions transfusionnelles connues, les injections d'anti-D (date et posologie),
- La DATE et HEURE de prélèvement
- Nom, prénom du PRELEVEUR.

Le Laboratoire se réserve le droit de refuser le traitement de l'échantillon devant :

- L'absence de pièce d'identité valide
- L'absence d'identification complète du prélèvement
- La discordance d'identité entre la prescription, la pièce d'identité et le prélèvement.

La fiche de transmission

Il est réglementaire (décret N°2002-660 du 30/04/02 relatif aux conditions de transmission de prélèvements biologiques aux laboratoires d'analyses de biologie médicale) de remplir la fiche de transmission de prélèvements.

Exemple de fiche de transmission :

Nom de naissance, prénom et date de naissance sont obligatoires car ils permettent une identification correcte du patient

Permet une bonne prise en charge du dossier

L'identité du préleveur permet de le contacter en cas de besoin (tube manquant,...)
Date et heure de prélèvement permettent d'être sûr des résultats de certains paramètres instables (ex : K)

Permet de savoir comment transmettre les résultats

Permet de gérer l'échantillon en priorité en cas d'urgence

Permet de savoir quel tube pour quelles analyses
Permet d'entourer les analyses en cas de demande sans prescription

Les renseignements cliniques permettent d'interpréter les résultats et de définir correctement un diagnostic

(Document en version non contrôlée)

Cas des étiquettes patients

Chaque patient ayant déjà un dossier au Laboratoire possède des **Étiquettes Patients** qui lui sont remises avec le compte rendu d'analyses.

Chaque étiquette comporte le Nom de naissance, Prénom, Nom marital, date de naissance, sexe. Elle reste strictement personnelle.

☞ Utilisez les étiquettes lors de l'identification des prélèvements.

☞ **ATTENTION** : Veillez à ne pas échanger les étiquettes de deux patients (couple par exemple).

☞ Jeter les étiquettes non utilisées.

Fiche de prélèvement de l'estimation du risque de trisomie 21 fœtale

Elle est spécifique pour les examens de génétique et de dépistage de la Trisomie 21 Fœtale par les marqueurs sériques maternels. Si nécessaire, le Laboratoire peut, sur demande en fournir.

Voici aussi la feuille de renseignements et de consentement de la patiente indispensable à fournir pour la réalisation de la trisomie 21.

L'attestation signée par le médecin et la patiente doit obligatoirement accompagner l'échantillon et la prescription. Article R2131-2 du code de la santé publique.



**INFORMATION ET CONSENTEMENT DE LA FEMME ENCEINTE
A LA REALISATION DU PRELEVEMENT ET D'EXAMENS,
EN VUE D'UN DIAGNOSTIC PRENATAL IN UTERO**

- 1 COPIE à envoyer au laboratoire avec le prélèvement
- 1 COPIE à remettre à la patiente

Arrêté du 23 juin 2009 (JO du 3/07/09)

Je soussignée,
atteste avoir reçu du Dr
au cours d'une consultation médicale :

- 1) Des informations relatives :
 - au risque pour l'enfant à naître d'être atteint d'une affection d'une particulière gravité ;
 - aux caractéristiques de cette affection ;
 - aux moyens de la diagnostiquer ;
 - aux possibilités thérapeutiques.
- 2) Des informations sur les examens biologiques qui m'ont été proposés en vue d'établir un diagnostic prénatal *in utero* :
 - sur les risques, les contraintes et les éventuelles conséquences de chaque technique de prélèvement de liquide amniotique, de villosités chorales ou de sang fœtal nécessaire pour réaliser ces analyses ;
 - sur la nécessité d'un deuxième prélèvement en cas de mise en culture de cellules fœtales et d'échec de celle-ci⁽¹⁾ ;
 - sur le fait que l'examen peut révéler d'autres affections que celle recherchée dans mon cas ;
 - sur le fait que le résultat de l'examen me sera rendu et expliqué par le médecin qui me l'a prescrit.

⁽¹⁾ Ce deuxième prélèvement requiert un nouveau consentement.

Je consens au prélèvement de liquide amniotique, de sang fœtal ou de villosités chorales, ainsi qu'à l'examen ou aux examens de :

- cytogénétique y compris cytogénétique moléculaire ;
- génétique moléculaire ;
- en vue du diagnostic de maladies infectieuses (incluant les examens de biologie moléculaire) ;
- biochimie hors marqueurs sériques maternels ;
- hématologie (incluant les examens de biologie moléculaire) ;
- immunologie (incluant les examens de biologie moléculaire).

pour lequel ou lesquels ce prélèvement est effectué.

Cet (ou ces) examen(s) ou sera (seront) réalisé(s) au Laboratoire CERBA autorisé à les pratiquer.

Le Dr conserve l'original du présent document.

Une copie de ce document m'est remise ainsi qu'au praticien devant effectuer les examens.

L'établissement de santé ou le laboratoire d'examen de biologie médicale dans lequel exerce le praticien ayant effectué les examens conserve ce document dans les mêmes conditions que le compte rendu de l'examen.

Si une partie de mon prélèvement après examen reste inutilisée, je consens à ce qu'il soit intégré dans un programme d'études scientifiques. L'ensemble des données médicales me concernant seront protégées grâce à une anonymisation totale. En conséquence, les études scientifiques effectuées seront sans bénéfice ni préjudice pour moi.

ATTESTATION DU PRESCRIPTEUR

Décret n°97-579 du 28 mai 1997 paru au JO du 31 mai 1997.

Je certifie avoir informé la patiente sui-nommée du risque pour son enfant d'être atteint d'une anomalie chromosomique, génétique ou infectieuse d'une particulière gravité, des caractéristiques de cette affection, des moyens de la détecter, du risque qu'ils comportent et des conséquences possibles d'un résultat anormal.

SIGNATURE DU MEDECIN	SIGNATURE DE LA FEMME ENCEINTE
Fait à le	Fait à le

CONSLA- 03/11/2017

(Document en version non contrôlée)

Voici aussi la feuille de renseignements et de consentement du patient indispensable à fournir pour la réalisation d'analyses de génétique moléculaire.

L'attestation signée par le médecin et la patiente doit obligatoirement accompagner l'échantillon et la prescription. La feuille de consentement est conservée par le médecin. Loi sur la bioéthique et détermination des caractéristiques génétiques d'une personne. Arrêtés N° 94-653 et 94-654 du 29 juillet 1994. Décret 2000-570 du 23 juin 2000.



Secrétariat :
Tél : +33 1 34 40 97 76
Fax : +33 1 34 40 21 29
e-mail : info@lab-cerba.com

**CONSENTEMENT EN VUE D'UN EXAMEN
DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE**
(décret n°2008-321 du 4 avril 2008)

- 1 COPIE à envoyer au Laboratoire avec le prélèvement
- 1 COPIE à conserver dans le dossier médical

ATTESTATION DE CONSULTATION MEDICALE INDIVIDUELLE Préalable à la réalisation des examens des caractéristiques génétiques d'une personne et de son identification par empreintes génétiques à des fins médicales

Je soussigné.....Docteur en Médecine,

Conformément aux articles R.1131-4 et R. 1131-5 du décret n° 2008-321 du 4 avril 2008, certifie avoir reçu en consultation ce jour le(a) patient(e) sous-nommé(e) afin de lui apporter les informations sur les caractéristiques de la maladie recherchée, des moyens de la détecter, des possibilités de prévention et de traitement.

Fait à , le

Signature du médecin	Coordonnées du Médecin Prescripteur
----------------------	-------------------------------------

CONSENTEMENT POUR LA REALISATION D'EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE Conformément aux articles 1131-4 et 1131-5 du 4 avril 2008

Je soussigné(e) M.....né (e) le

Demeurant à :

Reconnais avoir reçu par le Dr..... les informations sur les examens des caractéristiques génétiques qui seront réalisés afin :

- de confirmer ou d'infirmer le diagnostic d'une maladie génétique en relation avec mes symptômes ;
- de confirmer ou d'infirmer le diagnostic pré-symptomatique d'une maladie génétique ;
- d'identifier un statut de porteur sain (recherche d'hétérozygote ou d'un remaniement chromosomique)
- d'évaluer ma susceptibilité génétique à une maladie ou à un traitement médicamenteux.

Pour cela, je consens :

- au prélèvement qui sera effectué chez moi
- au prélèvement qui sera effectué chez mon enfant mineur ou une personne majeure sous tutelle
- au prélèvement qui sera effectué chez mon fœtus mort

Si une partie du prélèvement reste inutilisée après examen,
 je consens à ce qu'il puisse être intégré, le cas échéant, à des fins de recherche scientifique.
 Dans ce cas, l'ensemble des données médicales me concernant seront protégées grâce à une anonymisation totale. En conséquence, je suis conscient que ces études scientifiques effectuées ne seront sans aucun bénéfice ni préjudice pour moi.

Fait à , le

Signature du patient adulte
ou du représentant légal de l'enfant mineur
ou du tuteur légal de l'adulte sous tutelle :

Laboratoire Cerba - 95066 Cergy-Pontoise Cedex 9 - France
CERBA SELAFA au capital de 960 000 € - RCS Pontoise D 402 928 766 - ENREGISTREMENT N°959 - Internet : www.lab-cerba.com
CNRS - FRA03112017

(Document en version non contrôlée)

LE TRANSPORT DES PRELEVEMENTS

Les prélèvements effectués par des infirmières libérales ou des médecins sont acheminés vers les sites par des coursiers, au moyen de véhicules spécialement équipés, selon la réglementation ADR.

Les échantillons biologiques sont considérés, pour leur transport, comme des matières dangereuses. Le transport doit respecter les conditions ADR P650¹.

☞ **1 patient = 1 sachet et/ou 1 boîte**

☞ **1 patient = 1 fiche de transmission**

Les prélèvements doivent être transmis dans les boîtes fournies par le laboratoire. Ces boîtes respectent la réglementation en vigueur, à savoir :

- La présence de tubes (récipients primaires étanches),
- Un buvard (absorbant),
- Une boîte plastique (emballage secondaire étanche),
- Un emballage extérieur d'une solidité suffisante,
- Étiquetage ONU 3373.

Utilisation des sachets

- Mettre l'échantillon dans la plus longue poche du sachet.



- Insérer l'ordonnance et la fiche de transmission de prélèvement dans la poche extérieure. Fermer le sachet.
- Mettre le sachet dans une boîte VTB de manière à mettre les tubes de façon verticale, fermer la boîte.



- Mettre la boîte dans une sacoche isotherme.

Utilisation des boîtes

- Mettre les tubes et les documents à l'intérieur de la boîte (1 boîte par patient).



- Mettre les boîtes dans la sacoche isotherme en position verticale (sens des flèches)



¹ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) du 09.12.2010, modifiant l'arrêté du 29.05.2009

L'expéditeur est responsable des conditions de conservation et du respect des délais d'acheminement des prélèvements. Nous vous demandons de positionner les boîtes dans le sens des flèches et de les conserver dans les glacières remises pour cet usage.

☞ En cas de non-respect d'une de ces conditions, le laboratoire se garde le droit de refuser les prélèvements.

MATERIEL DE PRELEVEMENT

Demande de matériel

Un bon de commande de matériel est disponible auprès de votre laboratoire ou sur le site internet www.labo-bioalliance.fr

Date de péremption

☞ Le Laboratoire demande à chaque préleveur de vérifier la péremption de son stock et de ramener au Laboratoire les boîtes contenant des tubes périmés le plus rapidement possible.

☞ Ne pas constituer de stock de matériel de prélèvement trop important.

Hygiène et sécurité

☞ Ne pas replacer les aiguilles usagées capuchonnées et/ou non capuchonnées dans la boîte de prélèvement.

☞ Ne pas replacer les tubes percés sans avoir pu être remplis.

☞ Éliminer

- les aiguilles dans un collecteur d'aiguilles conforme NF X30-500,
- les cotons dans une poubelle DASRI.

Vigilance

☞ Ne pas transporter les prélèvements de patients différents dans la même boîte,

☞ Toujours joindre la fiche de biologie médicale avec le/les prélèvement(s) correspondant(s).

LE PRÉLÈVEMENT SANGUIN

TECHNIQUES DE PRELEVEMENTS SANGUINS

Recommandations communes EFLM-COLABIOCLI relatives au prélèvement sanguin veineux v 1.1, juin 2018

Choix du site de ponction veineuse :

Le bras du patient étant incliné vers le bas, les veines de la fosse cubitale doivent être le premier choix (veines céphalique, basilique, cubitale médiane et antébrachiale médiane)

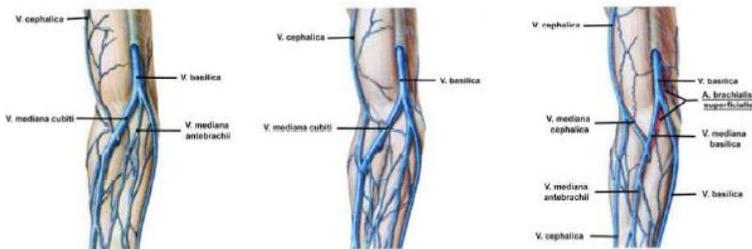


Figure 1: Variations les plus fréquentes des veines de l'avant-bras.
Reproduit avec l'aimable autorisation de Elsevier GmbH (63).

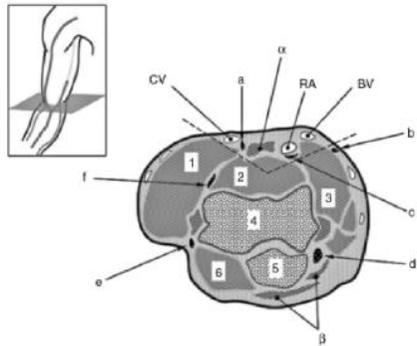


Figure 2: Anatomie topographique de la fosse cubitale (coupe au coude).
Reproduit avec l'aimable autorisation de la Société Croate de biochimie médicale et de médecine de laboratoire. [59]

Vaisseaux : CV, veine céphalique; Artère radiale; BV, veine basilique;

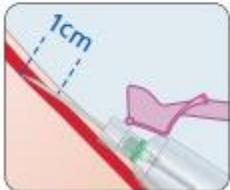
Tendons : α, tendon du biceps brachial; β, triceps brachii tendon);

Nerfs : a, nerf cutané antébrachial latéral; b, nerf cutané antébrachial interne; c, nerf médian; d, nerf ulnaire; e, nerf antébrachial latéral postérieur; f, nerf radial; muscles et os: 1, brachioradialis; 2, brachialis; 3, pronator tenes; 4, trochlée (humérus); 5, olécranon (ulna); 6, anconeus.

Ne pas recueillir le sang de cathéters veineux périphériques déjà en place, de veines durcies, de shunt artério-veineux, de sites avec hématome/inflammation ou œdème, d'un bras avec greffe vasculaire ou de bras présentant des troubles de drainage lymphatique.

Ponction veineuse sous vide

- Le port de gant est fortement recommandé ainsi que le lavage des mains à chaque patient.
- Poser le garrot de préférence à une largeur d'environ 1 main (7.5 cm) au dessus du site de ponction prévu, afin de favoriser la vasodilatation veineuse (le temps de pose du garrot ne doit pas excéder 1 minute et en cas de veines proéminentes il peut ne pas être utilisé).



- Réaliser l'asepsie avec un mouvement circulaire avec de l'alcool à 70° modifié (âge > 30 mois) ou équivalent (ex : Chlorhexidine âge < 30 mois). Laisser sécher le site et ne pas le toucher après désinfection.
- Ponctionner la veine avec l'aiguille de façon tangentielle (angle entre 5 et 30° en fonction de la profondeur de la veine)
- Enfoncer le tube au fond du corps de pompe dès que l'aiguille est en place.
- Percer le bouchon et maintenir le tube en place.
- Desserrer le garrot dès que le sang circule dans le premier tube et assurez vous que le poing du patient est ouvert.
- Réaliser le prélèvement en respectant l'ordre des tubes.
- Vérifier les volumes de remplissage des tubes.
- Agiter les tubes par retournement doux une première fois immédiatement après que le sang ait été prélevé et ensuite au minimum 4 fois supplémentaires quand tous les tubes sont collectés (5 à 10 retournements)
- Enlever l'aiguille et appliquer un coton sec sur le point de ponction.
- Demander au patient de maintenir une pression ferme sur le coton et de ne pas plier le bras.
- Éliminer l'aiguille dans les collecteurs adaptés (vérifier l'enclenchement du mécanisme de sécurité). Le recapuchonnage est interdit.
- Identifier les tubes prélevés.
- S'assurer de l'arrêt du saignement, puis mettre un pansement.

- **Tracer l'identité du préleveur, la date et l'heure de prélèvement.**

Procédure de retrait des gants :

Enlever un gant et retournez le (à gauche), enfermez le premier gant en faisant rouler le deuxième gant dessus (à droite).



Ordre de remplissage des tubes sous vide

libé

AVEC UNE AIGUILLE (ponction franche)



AVEC UNE UNITÉ A AILETTES

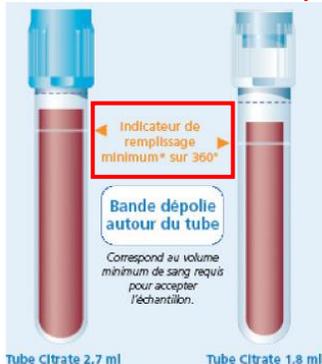


- ☞ Le préleveur respectera une chronologie dans le remplissage des tubes.
- ☞ Veiller au respect du rapport sang/anticoagulant (principalement pour les tubes citrates).
- ☞ Toujours homogénéiser le tube par 5 à 10 retournements lents.
- ☞ Ne jamais mélanger des tubes mal remplis pour en faire un bien rempli ; le résultat de l'analyse risque d'être ERRONÉ.
- ☞ Ne pas transvaser le contenu d'un tube dans un autre : le résultat de l'analyse risque d'être ERRONÉ.

Cas particulier des tubes citrates



Un tube CITRATE doit toujours être **correctement rempli jusqu'au trait**.



- Si le tube est trop rempli, risque de concentration du sang ou de début de coagulation,
- Si le tube n'est pas assez rempli, risque de dilution du sang.

Dans les deux cas les résultats sont erronés.

Laisser le tube se remplir complètement, marquer une pause avant de retirer le tube afin de laisser s'écouler le mince filet de sang qui assure le remplissage complet du tube.

CAS SPECIFIQUES

Prélèvement avec patch anesthésiant

Le pansement adhésif, fourni par le patient, est appliqué au moins une heure avant le prélèvement.

À la fin du délai d'application, le résidu de l'émulsion est soigneusement retiré avec une compresse. L'anesthésie obtenue persiste de 1 à 2 heures.

Cas des prélèvements difficiles

L'essentiel des analyses pratiquées sur tubes EDTA, héparine, fluorure peut être effectué avec 2 ml de sang total. Le laboratoire, à votre demande, peut vous fournir des tubes « dits pédiatriques » et/ou des dispositifs à ailettes destinés aux prélèvements des patients réputés « difficiles à prélever ».

👉 **Toujours informer le laboratoire, via la fiche de biologie médicale ou la fiche de transmission, de la réalisation d'un prélèvement difficile.**

Prélèvement de sang :

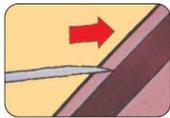
Que faire si le sang ne s'écoule pas dans le tube ?



1 • S'assurer que le tube est correctement enfoncé dans le corps de prélèvement

Le sang ne s'écoule pas :
Passer à l'étape suivante.

Le sang s'écoule :
L'aiguille n'avait pas perforé le bouchon.
Terminer le prélèvement.



2 • Pousser l'aiguille plus en avant

Le sang ne s'écoule pas :
Passer à l'étape suivante.

Le sang s'écoule :
Le biseau n'était pas complètement entré dans la veine. Terminer le prélèvement.



3 • Faire pivoter l'aiguille de 180°

Le sang ne s'écoule pas :
Passer à l'étape suivante.

Le sang s'écoule :
La paroi interne de la veine adhère au biseau.
Terminer le prélèvement.



4 • Reculer légèrement l'aiguille

Le sang ne s'écoule pas :
Passer à l'étape suivante.

Le sang s'écoule :
Le biseau avait traversé la veine.
Terminer le prélèvement.



5 • Retirer le tube pour laisser la veine reprendre sa forme, puis réintroduire le tube (cela n'entraîne pas de perte de vide)

Le sang ne s'écoule pas :
Passer à l'étape suivante.

Le sang s'écoule :
La veine était collabée.
Terminer le prélèvement.

6 • Recommencer l'opération avec un nouveau tube de prélèvement

Le sang ne s'écoule pas :
Passer à l'étape suivante.

Le sang s'écoule :
Le tube était défectueux.
Terminer le prélèvement.

7 • Retirer le tube, retirer l'aiguille et rechercher un autre site de ponction

La veine est entièrement collabée ou l'aiguille est à-côté de la veine.

**Ne pas faire plus de 2 tentatives de prélèvement.
Au-delà de 2 fois, demander à un autre préleveur d'intervenir.**

Hémocultures

Toute fièvre d'origine indéterminée, surtout si elle est accompagnée de signes cliniques évocateurs d'infection, doit faire pratiquer des hémocultures.

Une paire d'hémoculture=1 flacon aérobie + 1 flacon anaérobie

- Diagnostic des bactériémies : prélever 4 à 6 flacons (=2 à 3 paires) par ponction veineuse périphérique, en une seule fois préférentiellement, de préférence avant toute antibiothérapie (Source : RHC-CPIAS Octobre 2017)
 - Diagnostic des endocardites infectieuses : prélever 3 paires d'hémocultures sur 24h par ponction veineuse périphérique, espacées d'une heure minimum, de préférence avant antibiothérapie
 - Diagnostic des infections liées à un dispositif intravasculaire (KT central, chambre implantable...): prélèvement d'hémocultures quantitatives (différentielles)
- ⇒ **Respect des règles de prélèvement = EXAMEN DE QUALITE**
- Volume de sang requis : 8 à 10 ml/flacon
 - Délai d'acheminement : idéalement 2h, jusqu'à 24h
- ⇒ **ASEPTIE rigoureuse**
- Le port de gants stériles est recommandé
 - Antiseptie cutanée parfaite : Bétadine, 2 applications séparées de 2 à 3 minutes sur les doigts du préleveur (en l'absence de gants) et la peau du malade.
 - Antiseptie des tubes de prélèvement : 1 application sur le bouchon du flacon de prélèvement avant inoculation.
- ⇒ **Prélèvement**
- Rappel : hémocultures prélevées en 1er (avant les autres tubes)
 - Flacon aérobie en 1er
 - 8 à 10 ml/flacon
 - Remplir la fiche de suivi : heure/date/site de prélèvement
 - Suspicion d'endocardite ou de brucellose : le préciser sur la fiche (incubation prolongée)
 - Les flacons doivent être laissés à température AMBIANTE
- ⇒ **Spécificité des hémocultures quantitatives (=différentielles)**
- Prélever au même moment (en 10 minutes) une paire d'hémoculture :
- Sur veine périphérique (ponction veineuse) OBLIGATOIRE
 - Sur le dispositif intravasculaire (sans l'avoir purgé)
 - Inoculer un volume de sang identique dans les flacons
 - SI problème d'accès veineux ou PAC, privilégier les flacons aérobies
- ⇒ **Renseignements cliniques particuliers**
- Signaler impérativement toute suspicion d'endocardite ou de brucellose.

⇒ Prélèvement pédiatrique : consignes à demander au laboratoire

Prélèvement artériel

Ponction de **l'artère radiale ou fémorale** réservée aux médecins, IDE et pharmaciens biologistes autorisés.

- Réaliser une désinfection locale avec de la bétadine (ou autre désinfectant en cas d'allergie),
- Repérer par palpation l'artère radiale ou fémorale et pratiquer le test d'Allen (vérifier que l'artère cubitale peut suppléer à l'artère radiale pour vasculariser la main si problème, tels que hématome compressif, thrombus, spasme). Ce test est obligatoire avant toute ponction radiale.
 - Demander au patient de mettre le bras à ponctionner à la verticale,
 - Comprimer les artères radiale et cubitale,
 - Demander au patient de serrer le poing puis de relâcher,
 - On obtient alors un blanchiment net de la main, signifiant que celle-ci s'est vidée de son sang par retour veineux,
 - Abaisser le bras en ne relâchant que la compression de l'artère cubitale (on maintient la compression radiale),
 - Si le bras se recoloré rapidement, cela signifie que l'artère cubitale est capable de prendre le relais de la perfusion de la main en cas de complication (thrombus, spasme ou hématome compressif) sur l'artère radiale,
 - Dans le cas contraire, on ne réalise pas la ponction et on informe le prescripteur immédiatement.
- Ponctionner, sur seringue héparinée (ou tube héparine),
- Retirer l'aiguille et appuyer fortement avec une compresse,
- Faire un pansement compressif.

Temps de saignement

Examen sans pertinence clinique, non recommandé par les sociétés savantes, non remboursé. À substituer par un TCA ou par l'analyse « Test d'occlusion plaquettaire », exclusivement réalisée par certains Centres Hospitaliers.

MODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le stockage et l'élimination des Déchets issus d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont soumis à la réglementation :

- l'Arrêté du 24 novembre 2003 définissant les conditionnements en fonction de la caractérisation des déchets,
- l'Article R.1335-6 du code de la santé publique précisant les règles d'étiquetage et de marquage des conditionnements,
- l'Arrêté du 7 septembre 1990 indiquant les conditions et délais d'évacuation des déchets.

☞ Toute personne qui produit des DASRI est tenue de les éliminer et en est responsable. En cas de contrôle, la personne productrice de déchets doit pouvoir présenter les justificatifs d'élimination des déchets conformément à la réglementation.

Dès la production des déchets, un tri doit être effectué selon la réglementation et pour des raisons de sécurité.

Les DASRI ne doivent en aucun cas être mélangés et jetés avec les ordures ménagères, ni être placés dans les sacoches de transport des prélèvements.

Les déchets souillés :

- « perforants » doivent être recueillis dans des boîtes à aiguilles ou mini collecteurs (norme NF). Les aiguilles ne doivent pas être recapuchonnées, ni laissées abandonnées dans les boîtes de prélèvements.
- « mous » doivent être recueillis dans des sacs plastiques (norme NF) ou des cartons avec sacs de couleur jaune avec un marquage indiquant qu'il y a un risque biologique.
- l'identification du producteur doit être mentionnée sur l'emballage.



Recommandations

Accidents d'Exposition au Sang ou à des liquides biologiques

Gants

- Les mettre si **risque de contact** avec du sang ou des liquides biologiques
- Pour tous les soins, si mes mains sont lésées

Mains

- Les **laver** entre deux patients, entre deux activités, après le retrait des gants

Surblouse, masque et lunettes

- Les porter si **risque de projection** de sang ou de liquides biologiques

Conteneur à aiguilles (ou à matériel piquant/tranchant)

- L'avoir à portée de mains,
- Vérifier souvent son niveau de remplissage
- Ne **jamais recapuchonner ou désadapter** les aiguilles

Matériel souillé (tubes, linge, ...)

- Le transporter dans des emballages **étanches et adaptés**

Surfaces souillées

- Les nettoyer et les désinfecter

Des bons gestes pour protéger votre santé !





Accidents d'Exposition au Sang ou à des liquides biologiques

- 1 Effectuer **immédiatement** les premiers soins
 - En cas de piqûre/coupure ou contact sur peau lésée
 - Nettoyer la plaie (eau + savon) sans faire saigner
 - Désinfecter (par trempage ou compresses) minimum **5 minutes** de préférence avec du Dakin ou, à défaut avec de la Bétadine dermique ou Alcool à 70°
 - En cas de projection sur muqueuse (œil, bouche, ...)
 - Rincer abondamment à l'eau courante minimum **5 minutes**

2 Informer sa hiérarchie

3 Se rendre le plus rapidement possible au service des urgences de l'hôpital le plus proche :

Si un traitement prophylactique VIH doit être prescrit, son efficacité sera maximale dans les 4 heures qui suivent l'accident (il peut, dans certains cas, être donné jusqu'à 48 heures après).

Adresse : _____

Tél. Urgences générales : _____

Médecin référent VIH : _____ Tél. : _____

4 Déclarer l'accident à son employeur, dans les 24 heures

5 Prévenir le médecin du travail, dans les 8 jours



Des bons gestes pour protéger votre santé !

**AUTRES
PRÉLÈVEMENTS**

PRECONISATIONS GENERALES POUR LES PRELEVEMENTS A VISEE BACTERIOLOGIQUE

- ⇒ Les prélèvements doivent être réalisés avant toute antibiothérapie locale ou générale, sauf demande explicite du médecin,
- ⇒ Éliminer le matériel contaminé dans les collecteurs adaptés au plus près du geste,
- ⇒ Prendre les précautions d'asepsie nécessaire,
- ⇒ Utiliser des gants à usage unique,
- ⇒ Les renseignements cliniques et l'origine du prélèvement sont indispensables à l'interprétation des résultats,
- ⇒ Veillez à **l'identification des flacons et des écouvillons**.

☞ **Votre patient est porteur d'une BMR** : le laboratoire met à sa disposition une plaquette d'information sur les précautions d'hygiène à respecter.

ECBU



- ⇒ De préférence, le recueil s'effectue si possible au moins 3 heures après la miction précédente,
- ⇒ Après un lavage des mains, faire une toilette intime avec la lingette antiseptique,
- ⇒ Éliminer le 1er jet d'urines dans les toilettes et recueillir le reste dans un flacon stérile,
- ⇒ Fermer hermétiquement le flacon et Identifier le prélèvement.

Cas particuliers :

- ⇒ **ECBU avec collecteur pour recueil d'urines chez le nourrisson**
 - Lavage soigneux des mains,
 - Désinfection du méat urinaire et de l'ensemble de la région périnéale avec lingette désinfectante ou dakin,
 - Pose du collecteur (Urinocol ou équivalent) en appliquant soigneusement (adhésion) la partie collante sur la peau,

Guide du préleveur

- Changement de collecteur toutes les 20 à 30 minutes (en raison d'une re-contamination par les muqueuses),
- Fermer hermétiquement le flacon et **identifier le prélèvement.**

⇒ **Sonde vésicale à demeure**

Le tuyau d'évacuation est fermé pendant 10 minutes afin de laisser l'urine s'accumuler et ponctionner dans la tubulure après désinfection soignée de celle-ci à l'alcool. Il ne faut en aucun cas prélever dans le sac collecteur, ni rompre le caractère clos du système en déconnectant la sonde du sac collecteur.

Si l'examen est demandé à l'occasion d'un changement de sonde, il est recommandé de recueillir l'urine à partir de la nouvelle sonde.

⇒ **Patient incontinente ou handicapé**

Le recueil se fait par sondage aller/retour à l'aide d'une sonde de petit calibre chez la femme ou à l'aide d'un collecteur pénien chez l'homme.

PRELEVEMENTS ORL

Gorge

Prélèvement à **jeun**, sans se brosser les dents, ni bain de bouche, réalisé avant la mise en route du traitement.

- ⇒ L'émission du son « A » par le patient a pour but de diminuer le réflexe nauséux et/ou de dégager la cavité buccale à l'aide d'un abaisse-langue,
- ⇒ Éviter le contact avec la cavité buccale et la langue,
- ⇒ Procéder à l'écouvillonnage des amygdales ou en leur absence, des piliers du voile du palais,
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

Prélèvement nasal

- ⇒ Le prélèvement peut être réalisé par écouvillonnage des narines, le plus profondément possible (fosses nasales antérieures),
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

Prélèvement oculaire

- ⇒ Prélever par écouvillonnage les conjonctives inférieures en partant de l'angle externe vers l'angle interne de l'œil,
- ⇒ En cas d'orgelet, recueillir le pus à l'orifice des glandes de Meibomius à l'aide d'un écouvillon,
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

COPROCULTURE ET/OU PARASITOLOGIE DES SELLES



À réaliser de préférence lors des épisodes diarrhéiques et à distance de tout traitement antibiotique et/ou antiparasitaire.

Recueillir les selles fraîchement émises dans le flacon fourni par le laboratoire.

Fermer hermétiquement le flacon et **identifier le prélèvement**.

Pour la parasitologie : **recueil recommandé au laboratoire** en particulier si retour d'un voyage à l'étranger ou recherche d'amibes. Éviter toutes thérapeutiques intestinales (charbon, suppositoires, etc...).

Communiquer au laboratoire la notion de séjour à l'étranger, la prise de médicaments,...

PEAUX ET PHANERES

- ⇒ Recommandations : vérifier l'**absence de traitement anti-mycosique** :
 - **local en crème depuis 15 jours**
 - **local en vernis depuis 1 à 3 mois (idéalement 3 mois)**
 - **par voie orale depuis 1 à 3 mois (idéalement 3 mois)**
- ⇒ Peau : identifier la zone lésée. À l'aide de la curette, prélever les squames en périphérie de la lésion, les déposer dans une boîte de Pétri.
- ⇒ Cheveux, poils : identifier la zone lésée. Prélever les poils et cheveux à l'aide de la pince à épiler (racines nécessaires), en zone proximale (à la limite de la peau saine et de la peau malade). Déposer l'ensemble dans une boîte de Pétri.
- ⇒ Ongles : à l'aide du coupe ongle, prélever l'ongle jusque dans la partie la plus proximale, à la limite de l'ongle sain et de l'ongle malade ; un prélèvement trop distal risquerait de ne retrouver que de la flore saprophyte. Racler les squames à l'aide de la curette. Déposer l'ensemble dans une boîte de Pétri.
- ⇒ Périorionyxis : prélever le pus éventuel en pressant la lésion avec un écouvillon.
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

PUS ET LIQUIDE D'EPANCHEMENT

Bien préciser l'origine du prélèvement et le contexte.

Pus de Classe 1 : liquide de séreuse et pus profonds

- ⇒ Liquides de séreuses (liquide pleural, liquide péricardique, liquide synovial, liquide péritonéal), normalement stériles,
- ⇒ Pus profonds provenant de zones profondes, mais qui peuvent être en contact avec la flore commensale (exemple : abcès fistulisé),
- ⇒ Effectuer le prélèvement à la seringue (une seringue héparinée est recommandée afin de disposer d'un prélèvement permettant de réaliser une analyse cytologique),
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

Pus de Classe 2 : pus superficiels : escarres, prélèvements cutanés, plaies

- ⇒ Les renseignements cliniques sont indispensables,
- ⇒ Ces prélèvements sont toujours contaminés : la flore de surface, les débris cellulaires et tissulaires doivent d'abord être éliminés par une solution de lavage NON BACTERICIDE (eau physiologique),
- ⇒ L'idéal est le prélèvement par aspiration à la pipette ou à la seringue. Prélever la plus grande quantité possible de pus,
- ⇒ ou écouvillonner la plaie ou la lésion,
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

SCOTCH TEST (RECHERCHE D'OXYURES)

Le matin au réveil, sans être allé à la selle, ni faire de toilette :

- ⇒ Appliquer un morceau de scotch ordinaire **transparent**, partie collante sur les plis de l'anus et développer le scotch de façon à l'appliquer sur toute la surface des plis,
- ⇒ Coller ensuite ce morceau de scotch bien à plat sur la lame de verre,
- ⇒ Répéter 1 ou 2 fois cette opération sur des lames différentes,
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

NB : demander le matériel au Laboratoire.

PRELEVEMENT URETRAL

Un délai de **2 heures** minimum doit séparer le prélèvement de la dernière miction.

Ne pas faire de toilette locale.

- ⇒ Introduire un écouvillon dans le méat urétral sur 3 à 4 cm avec un mouvement de rotation,
- ⇒ La recherche de **Chlamydiae/gonocoque par PCR** est effectuée systématiquement (un écouvillon est à décharger dans le milieu spécifique à demander au laboratoire) ou sur le 1^{er} jet d'urine (<10 ml) au moins 1 heure après la dernière miction,
- ⇒ La recherche de **mycoplasmes** (*Mycoplasma hominis* et *Ureaplasma spp*) est réalisée sur demande explicite (un écouvillon est à décharger dans le milieu spécifique à demander au laboratoire),
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

PRELEVEMENT VULVAIRE ET VAGINAL

- ⇒ Recommandations :
 - en dehors des périodes menstruelles,
 - sans toilette vaginale : ne pas faire de douche vaginale,
 - à distance des rapports sexuels (si possible > 24 heures), sauf urgence médicale,
 - **avant ou à distance de tout traitement antibiotique** (au moins 15j pour les Chlamydiae et 5 jours pour les autres germes).
- ⇒ Prélèvement vulvaire : écouvillonnage local sans pose de spéculum,
- ⇒ Prélèvement chez la femme enceinte à la recherche de Streptocoque du groupe B (entre 34 et 35 SA) : écouvillonnage des parois vaginales sans pose de spéculum,
- ⇒ Prélèvement vaginal ou endocol : après pose d'un spéculum, prélèvement au niveau du cul de sac vaginal postérieur (pour recherche de vaginose, trichomonas et mycose) et au niveau endocol (pour la recherche de gonocoque, Chlamydiae et Mycoplasmes). **La recherche de chlamydiae (possible à l'initiative du biologiste) et mycoplasme (uniquement sur prescription explicite)** sur écouvillons et milieux de transport spécifiques,
- ⇒ **Identifier le prélèvement.**

EXPECTORATION - CRACHAT



Le matin au réveil, se rincer la bouche à l'eau claire.
Lors d'un effort de toux, aidé si nécessaire d'une kinésithérapie, recueillir les sécrétions broncho-pulmonaires dans le flacon (éviter tout prélèvement salivaire)
Fermer hermétiquement le flacon et **identifier le prélèvement.**

SPERMOCULTURE



Un flacon spécial est fourni au patient.
Il est conseillé d'effectuer le recueil au Laboratoire.

- observer une abstinence de 2 jours minimum, 5 jours maximum,
- se laver les mains soigneusement,
- réaliser une désinfection du gland, méat, sillon ballano-prépuce et du prépuce,
- uriner,
- recueillir le sperme dans un flacon stérile fourni,
- **Identifier le prélèvement.**

PRECONISATIONS : AUTRES PRELEVEMENTS

SPERMOGRAMME ET SPERMOCYTOGRAMME

Sur rendez-vous au Laboratoire avant le recueil. Un flacon spécial est fourni au patient. Il est conseillé d'effectuer le recueil au Laboratoire.

- Observer une abstinence de 2 jours minimum, 5 jours maximum,
- Se laver les mains soigneusement,
- Uriner aux toilettes,
- Recueillir le sperme par masturbation dans un flacon stérile,
- Noter l'heure d'émission sur la fiche de renseignements,
- **Identifier le prélèvement.**

TEST DE HÜHNER

Sur rendez-vous au laboratoire.

- ⇒ **À réaliser** entre le 12ème et le 14ème jour du cycle (en période pré-ovulatoire) ou se conformer à la prescription médicale.
- ⇒ **Observer** une abstinence sexuelle de 3 à 5 jours avant le prélèvement.
- ⇒ Le jour choisi, la patiente a un rapport sexuel, reste allongée pendant une heure puis observe une activité réduite. Elle se rend au laboratoire dans le délai indiqué par le prescripteur. À défaut de consignes données par le prescripteur, le rapport sexuel doit avoir lieu entre **6 heures et 12 heures** avant le recueil de la glaire.
- ⇒ La patiente ne doit pas réaliser de toilette vaginale avant le recueil de la glaire.

TEST A LA SUEUR

Sur rendez-vous au laboratoire.

La durée de l'examen est d'environ 30 minutes.

Renseignements cliniques

Lieu : peau

Mode opératoire

Le recueil de la sueur est effectué selon la technique de : Ionophorèse à la Pilocarpine.

- Les glandes sudoripares sont stimulées au niveau du bras pour émettre dans un temps relativement court, une sueur ayant les mêmes qualités qu'une sueur émise physiologiquement.
- L'âge minimum requis est de 5 semaines auxquelles il faut ajouter les semaines de prématurité avec un poids corporel supérieur ou égal à 4 Kg.

COMPTE D'ADDIS OU HLM



- Examen à différer pendant la période de menstruations,
- 3 heures avant le lever habituel :
 - ⇒ Vider la totalité de la vessie dans les toilettes et noter sur le flacon fourni par le Laboratoire l'heure de début du recueil,
 - ⇒ Après avoir bu 250 ml d'eau (1 grand verre environ), le patient se recouche, reste pendant 3 heures au repos total et à jeun,
- 3 heures après :
 - ⇒ Le patient urine à fond dans le flacon pour recueillir la totalité des urines et note sur le flacon l'heure de fin du recueil (toutes les urines doivent être récupérées dans le flacon),
- Fermer hermétiquement les flacons et **identifier les prélèvements.**

RECUEIL DES URINES DE 24 H



- 1^{er} jour : vider la totalité de la vessie dans les toilettes (heure du début),
 - Noter sur le flacon : nom, prénom, date et heure de début du recueil,
 - Pendant 24 heures, la journée et la nuit, TOUTES les urines sont recueillies sans perte aucune jusqu'au lendemain (même heure que le 1^{er} jour).
 - **Identifier le prélèvement.**

Pendant la durée du recueil, conserver les urines de préférence au réfrigérateur. À acheminer au laboratoire dans la journée de fin du recueil.

COPROLOGIE FONCTIONNELLE

- Le recueil se fait sur une période de 3 jours consécutifs, en prenant soin de recueillir toutes les selles de la journée y compris les selles nocturnes,
- À conserver au réfrigérateur pendant toute la durée du recueil,
- Durant les 3 jours précédant le recueil et pendant la période de recueil, éliminer de l'alimentation la consommation d'oléagineux (cacahuètes, noix, noisettes, avocats) et éviter la prise de médicaments ralentisseurs du transit, les préparations à la coloscopie, les suppositoires, les laxatifs, les pansements intestinaux et les examens radiologiques avec opacification digestive,
- Apporter **les flacons identifiés** au laboratoire.
- Liste des médicaments à arrêter :

Laxatifs	<ul style="list-style-type: none">● Suppositoires à la glycérine● Huile de paraffine● Sorbitol● Normacol	<ul style="list-style-type: none">● Dulcolax (bisacodyl)● Duphalac (lactulose)● Forlax (PEG)● Microlax	<ul style="list-style-type: none">● Spagylax● Anthraquinones : bourdaine, séré, cascara (tisane ++)● Importal (lactitol)● Magnésie
Pansements intestinaux	<ul style="list-style-type: none">● Actapulgite● Bédélix● Smecta	<ul style="list-style-type: none">● Phosphalugel● Polykaraya● Magnésie	<ul style="list-style-type: none">● Polysylane● Maalox
Ralentisseur du transit	<ul style="list-style-type: none">● Imodium (lopéramide)	<ul style="list-style-type: none">● Imosel (lopéramide)	<ul style="list-style-type: none">● Arestal (lopéramide)
Stimulants de la motricité digestive		<ul style="list-style-type: none">● Débridat (trimébutine)	<ul style="list-style-type: none">● Motilium (dompéridone)
Autres	<ul style="list-style-type: none">● Charbon	<ul style="list-style-type: none">● Flagyl	

RECHERCHE DE SANG DANS LES SELLES

- Recueillir les selles sur 3 prélèvements différents effectués trois jours de suite ou sur une semaine maximum dans les flacons numérotés fournis par le laboratoire,
- Les apporter au laboratoire le jour même (délai maximal autorisé de 24 heures avec conservation entre 2 et 8°C),
- **Identifier les flacons** avec votre nom et prénom, date de naissance, si cela n'a pas été fait par le laboratoire. Noter la date et l'heure du recueil sur ce même flacon.

LISTE DES TESTS DYNAMIQUES

IMPORTANT :

- **Les tests dynamiques sont à réaliser au laboratoire sous la surveillance d'un Médecin ou Pharmacien Biologiste, d'une infirmière. La prise d'un rendez vous est indispensable.**
- **Se renseigner auprès de votre laboratoire habituel.**
- Se référer au Vidal de l'année en cours et à la note du produit pour les indications, contre-indications, effets secondaires et indésirables des produits administrés.

TESTS DE TOLERANCE AU GLUCOSE

But du test

Le test d'hyperglycémie provoquée par voie orale (HGPO) ou le test de tolérance au glucose est indiqué dans 2 circonstances principales : le dépistage précoce du diabète et l'exploration de certaines hypoglycémies.

Différents tests

Il est conseillé de faire une mesure rapide de la glycémie (Dextro) avant le début du test.

Glycémie au temps :	HGPO de grossesse (*)	HGPO <u>hors</u> grossesse	Glycémie postprandiale (GPP)
Conditions	75g de glucose Entre 24 et 28 SA <i>(Source : CNGOF - 2010)</i>	75g de glucose - ou enfant 1,75g/kg de poids (max 75g) - ou selon prescription	1h30 après le début du repas
0 mn	✓	✓	✓
60 mn	✓	✓	
120 mn	✓	✓	✓
180 mn	non	Si prescription	

(*) Le test de O'Sullivan n'est plus recommandé chez la femme enceinte et est remplacé par l'HGPO de grossesse.

TEST AU SYNACTHENE IMMEDIAT

But du test

Étude de la capacité sécrétoire de la corticosurrénale par stimulation par l'ACTH de synthèse. Diagnostic des hyperplasies congénitales des surrénales.

Condition initiale du patient

Sujet à jeun depuis 12 heures, au repos depuis 30 mn, afin de minimiser les phénomènes de stress. Chez la femme, à réaliser en période folliculaire (4ème et 5ème jour du cycle).

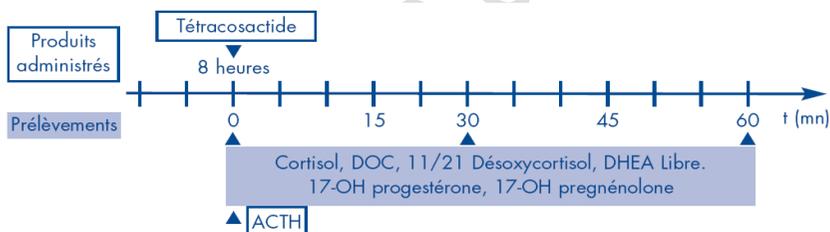
Contre-indications / Effets secondaires : Hypersensibilité à l'un des constituants.

Produit administré

Tétracosactide : Synacthène® immédiat (ampoule à 0,25 mg) en pharmacie.

Déroulement de l'épreuve

- À 8 heures, prélèvement sanguin pour taux de base, puis injection IM de 0,25 mg de Synacthène® immédiat,
- Prélèvements à T+30 mn +/- T+60 mn.



Analyses pouvant être effectuées

CORTISOL

11 DESOXYCORTICOSTERONE

11 DESOXYCORTISOL (COMPOSE S)

21 DESOXYCORTISOL

DEHYDROEPIANDROSTERONE (DHEA LIBRE)

PREGNENOLONE, 17 alpha HYDROXY

PROGESTERONE, 17 alpha HYDROXY

TEST A LA DEXAMETHASONE (FREINAGE RAPIDE)

But du test

Exploration des hypercortisolismes

Condition initiale du patient

Pas de prise médicamenteuse le jour du test.

Contre-indications / Effets secondaires

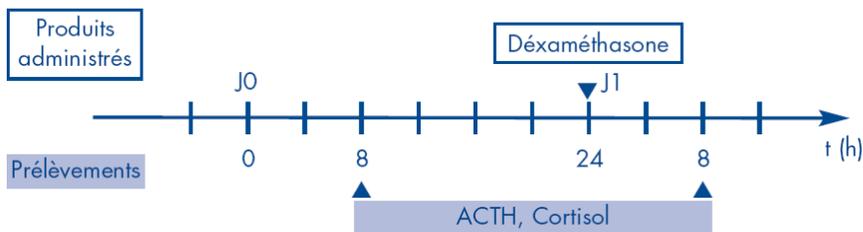
État infectieux, hypersensibilité à l'un de ses constituants.

Produit administré

Dexaméthasone : Décadron® ou Dectancyl® (comprimés à 0,5 mg) en pharmacie

Déroulement de l'épreuve

- J0 à 8 heures prélèvement sanguin de base pour cortisolémie et/ou A.C.T.H.,
- J0 à minuit ingestion de 1 mg de Dexaméthasone (2 comprimés),
- J1 à 8 heures prélèvement sanguin de contrôle (cortisolémie et/ou A.C.T.H.).



Analyses pouvant être effectuées

A.C.T.H.

CORTISOL

ÉPREUVE DE NORDIN

But du test

Exploration du métabolisme phosphocalcique (indépendante de l'apport alimentaire).

Condition initiale du patient

Sujet à jeun depuis la veille au soir après 4 jours sans laitage.

Déroulement de l'épreuve

- T8h : le sujet vide sa vessie et jette cette miction puis absorbe 300 ml d'eau pauvre en calcium (ex : Volvic®),
- T10h : le sujet vide sa vessie dans un flacon de recueil urinaire (le volume d'urines doit être de 100 ml minimum ; sinon prolonger le test d'une heure).

Analyses pouvant être effectuées

CALCIUM
PHOSPHORE
CRÉATININE

Marqueurs de résorption osseuse

CTX
DEOXYPYRIDINOLINE LIBRE
NTX

Une seule analyse au choix

TEST A LA TRH

But du test

Exploration de la sécrétion de prolactine (dosage de la prolactine),
Exploration de la fonction thyroïdienne (dosage de la TSH),
Exploration de la fonction somatotrope (dosage de l'hormone de croissance),
Exploration d'un adénome hypophysaire (prolactine, TSH, hGH, sous-unité alpha - libre).

Condition initiale du patient

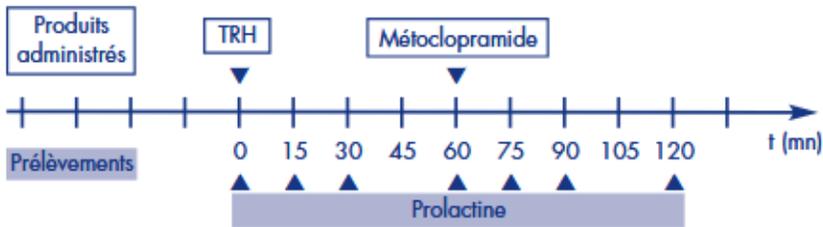
Sujet à jeun depuis 12 heures et au repos depuis 30 mn, n'ayant absorbé ni thé ni café. Sans traitement anxiolytique, antidépresseur, ou de la motricité digestive depuis 48 h minimum.

Produit administré

TRH : TRH-Fering®, (ampoule de 1ml à 200 µg) en pharmacie hospitalière. Laboratoires Ferring SAS.

Déroulement de l'épreuve

- Prélèvement sanguin 20 mn et 5 mn avant le début de l'épreuve,
- Prélèvement sanguin pour taux de base (T0),
- Injection IV lente (1 à 2 mn) de 1 à 2 ampoules de TRH (en règle générale 1 dose de 200 µg suffit) ; chez l'enfant : 1 µg/kg de poids corporel,
- Prélèvements sanguins à T+15, T+30, T+60, T+90 mn (Prolactine) et T+120mn (TSH).



Analyses pouvant être effectuées

HORMONE DE CROISSANCE / PROLACTINE
SOUS UNITE alpha LIBRE / TSH

TEST A LA LH-RH

But du test

Exploration de la fonction hypophyso-gonadique dans les suspicions :

- Chez l'enfant : puberté précoce ou retardée, troubles pubertaires,
- Chez la femme : hypofertilité, aménorrhée, dystrophie ovarienne,
- Chez l'homme : hypogonadismes hypogonadotropes.

Condition initiale du patient

Sujet à jeun depuis 12 heures et au repos depuis 15 min.

Femme en aménorrhée ou en début de phase folliculaire (4ème ou 5ème jour du cycle) et en dehors d'une prise d'oestrogostatifs.

Produit administré

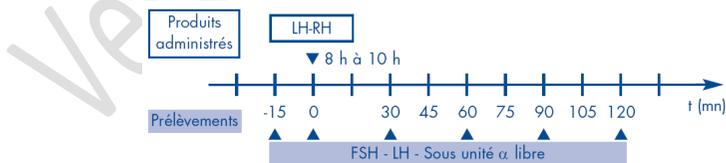
LH-RH : REFACT® (ampoule de 1 ml à 50 µg) en pharmacie hospitalière.

Laboratoires Ferring.

Contre-indications : Hypersensibilité à la gonadolibérine.

Déroulement de l'épreuve

- Pose du cathéter 15 min.
- Prélèvement sanguin pour taux de base 15mn avant le début de l'épreuve,
- Prélèvement sanguin (T0) :
 - Injection IV le matin entre 8 h et 10 h
 - chez l'adulte : 50 à 150 µg de LH-RH
 - chez l'enfant : 100 µg de LH-RH par m² de surface corporelle (Chez l'enfant de plus de 15 ans ou de plus de 45 kg, administrer la dose adulte),
- Prélèvements sanguins à T+15, T+30, T+60, T+90, T+120 mn (éventuellement à T+240 mn).



Analyses pouvant être effectuées

FSH

LH

SOUS UNITE alpha LIBRE

TEST RESPIROTOIRE A L'UREE : HELICOBACTER PYLORI

But du test

Diagnostic in vivo de l'infection à *Helicobacter pylori*, notamment contrôle de l'éradication.

Produit

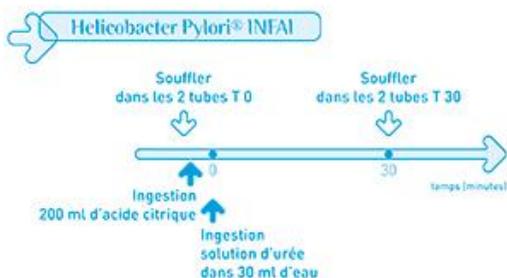
Helikit® (Laboratoire Mayoly-Spindler).
Helicobacter test Infai® (Laboratoire Infai).

Condition initiale du patient

Sujet à jeun depuis la veille, au repos (sans boire ni manger ni fumer depuis 12 heures).

- Arrêt, depuis au moins 4 semaines avant le test, de tout traitement antibiotique,
- Arrêt des anti-sécrétoires depuis 2 semaines (IPP : Ex : oméprazole Mopral®, ésoméprazole Inexium®, anti-H2 : cimétidine Tagamet®, ranitidine Zantac® ...),
- Arrêt des anti-acides et pansements gastro-intestinaux depuis 24 heures.

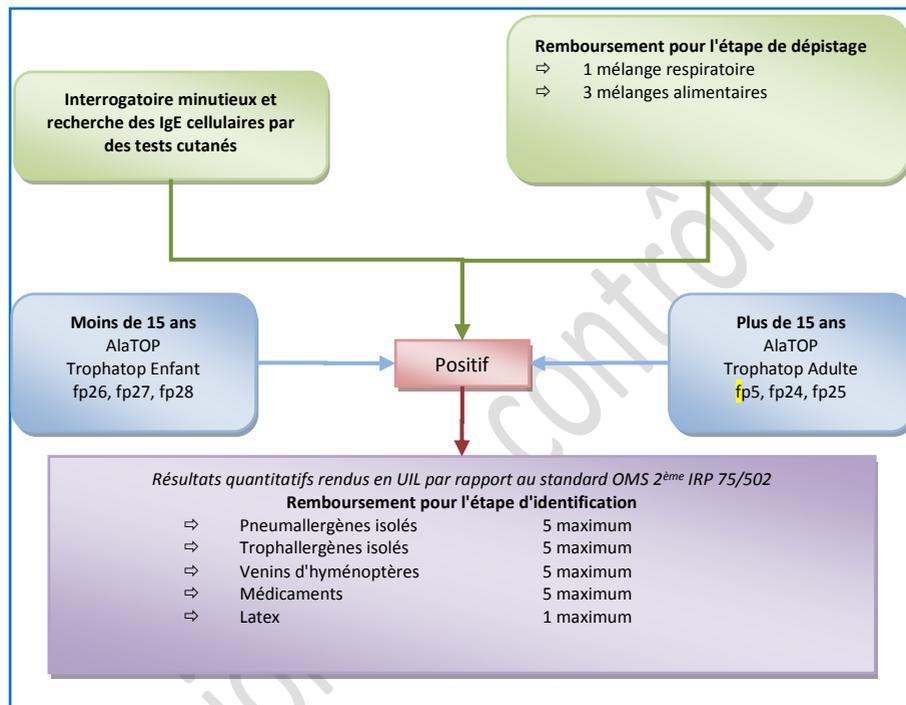
Déroulement de l'épreuve



ALLERGIE

DEMARCHE DIAGNOSTIQUE EN 2 ETAPES

Nomenclature des Actes de Biologie Médicale (Arrêté du JO du 04/09/2014). Par exemple en fonction de l'âge



PRESCRIPTION	TESTS À EFFECTUER
Phadiatop	AlaTOP
Trophatop 1, 2, 3	- Enfant : fp26, fp27, fp28 - Adulte : fp5, fp24, fp25
FX5	fp5
IgE spécifiques pneumallergènes	Voir avec le médecin : - Symptômes per annuels : d1, (d2), e1, e2, (e4), m6 - Symptômes saisonniers : g15, g3, t3, w6, w9
Pollens	g15, g3, t3, w6, w9
Pollens d'arbres	t3, t15, t23
Acariens Animaux Moisissures	Demander si le médecin est d'accord pour un dépistage : - Si oui faire : AlaTOP + 3 Trophatop en fonction de l'âge - Si non : faire 5 IgE spécifiques des trophallergènes + latex (k82)
IgE spécifiques trophallergènes	- Enfants : f1, f2, f3, f13, f14 - Adultes : f1, f3, f13, f24, f49
Lait de vache	f2
PLV: Protéines du lait de vache	f76, f77, f78
IgE spécifiques	Demander si le médecin est d'accord pour un dépistage : - Si oui faire : AlaTOP + 3 Trophatop en fonction de l'âge - Si non : faire 5 IgE spécifiques des pneumallergènes + 5 IgE spécifiques des trophallergènes + latex (k82)
RAST	Idem IgE spécifiques
Phadiatop + Trophatop 36	AlaTOP + Trophatop (3 mélanges alimentaires en fonction de l'âge)
Phadiatop nourrisson	AlaTOP + fp5
Venins	i1, i3, i4, i75

Pour la liste des allergènes spécifiques (unitaires ou mélanges), se référer au référentiel du laboratoire correspondant.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Les résultats de la majorité des analyses prélevées avant 10 heures et exécutées par les plateaux techniques sont disponibles en fin de journée. En cas d'urgence médicale, les résultats sont disponibles plus rapidement. Les secrétaires et le personnel préleveur, à la demande du patient, peuvent l'informer sur les délais d'obtention des résultats.

EXECUTION DE LA PRESCRIPTION

Le Laboratoire exécute la prescription médicale. Lorsque le prescripteur précise une technique particulière ou prescrit une analyse spécialisée non réalisée par les plateaux techniques, l'analyse est transmise à un laboratoire spécialisé : le patient et le prescripteur en sont informés.

Le biologiste peut être amené à modifier la prescription médicale, dans le respect des recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé), des sociétés savantes.

Les analyses mentionnées dans ce Manuel sont réalisées par les plateaux techniques ou par des laboratoires spécialisés.

Exceptionnellement, les sites du Laboratoire peuvent sous-traiter les examens de routine à d'autres laboratoires. Il en est fait mention sur le compte rendu d'analyses.

AVIS ET INTERPRETATION : L'EXPERTISE DES BIOLOGISTES

Les biologistes :

- Peuvent donner à la demande des patients des commentaires concernant les résultats. Le médecin prescripteur reste l'interlocuteur privilégié pour les interpréter en fonction de la clinique et de la thérapeutique éventuelle.
- Informent le médecin prescripteur des résultats pathologiques ou ayant un caractère d'urgence.
- Peuvent définir en concertation avec ce dernier des examens complémentaires à effectuer. Dans ce cas, le patient en est informé.

CONFIDENTIALITE ET FIABILITE

Conformément à la législation, **seul le compte-rendu sur papier à entête de chacun des sites du Laboratoire et portant l'identification de la personne autorisant la diffusion du compte rendu fait foi.** Le médecin prescripteur et le patient sont les destinataires « réglementaires ». Cependant, le médecin prescripteur peut choisir de recevoir les comptes rendus uniquement au format électronique ; le patient peut demander que son compte rendu ne soit pas transmis au médecin prescripteur.

Des règles sont établies afin de préserver la confidentialité des informations transmises.

Les résultats d'analyses sont transmis sous l'autorité et la responsabilité des Biologistes médicaux. Pendant les périodes de permanence des soins, la validation est de la responsabilité du biologiste d'astreinte et la libération du résultat dans les cas d'urgence peut être effectuée par un technicien habilité sous la responsabilité du biologiste d'astreinte.

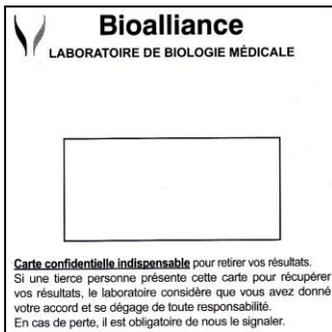
Sur le compte rendu figurent :

- Les valeurs de référence propres au laboratoire.
- Les conclusions et commentaires nécessaires à l'interprétation de certaines analyses.
- Les réserves éventuelles liées à des facteurs pouvant nuire à la fiabilité des résultats (identification de l'échantillon, qualité de l'échantillon).
- Les mentions concernant toute modification de la méthode d'analyse susceptible d'influer sur l'expression des résultats ou sur les valeurs de référence.

Les délais de rendu moyens sont indiqués au niveau de chaque analyse dans ce manuel.

Transmission des résultats au patient

Les comptes rendus d'analyses peuvent :



- Lui être remis personnellement ou à un tiers sous pli cacheté au Laboratoire (le patient prend la responsabilité de mandater une tierce personne) sur présentation du **ticket ci-contre** pour les patients prélevés au Laboratoire,
- Lui être envoyés par courrier postal,
- Lui être transmis via un correspondant du Laboratoire (pharmacies) sous pli cacheté,
- Lui être transmis via un serveur de résultats sécurisé.

Certains résultats d'analyses peuvent être communiqués au patient par téléphone après vérification de l'identité de l'interlocuteur (civilité, date de naissance, date de prélèvement, ...) ou après communication d'un code confidentiel (diagnostic de grossesse, par exemple).

La transmission des résultats d'analyses à destination des patients mineurs, à destination de la Médecine de Santé au Travail, et des compagnies d'assurances est soumise à une réglementation précise, respectée par le Laboratoire.

Transmission des résultats au prescripteur

Les comptes rendus d'analyses lui sont systématiquement transmis (sauf demande contraire de la part du patient) par :

- Le courrier postal,
- Le service « coursiers » du Laboratoire.

Les résultats d'analyses peuvent être également transmis au prescripteur par :

- Courrier électronique (Apicrypt, HPRIM Net),
- Fax / Télécopieur,
- Serveur de résultats.

En cas d'absence du médecin prescripteur, et si le caractère d'urgence le justifie, le résultat peut être transmis à un médecin régulateur du centre 15.

Le laboratoire s'assurera de la sécurité, de l'intégrité des informations transmises.



Bioalliance

Laboratoire de biologie médicale

Version non contrôlée

Exemplaire non géré

Version non contrôlée